

Médiapart, 25 octobre 2010

Des sénateurs veulent durcir la loi sur les sondages politiques

16 octobre 2010 Par Médiapart Mathieu Michel/Haplesburg

«La sincérité des sondages politiques n'est pas toujours garantie.» A quelques mois de la campagne présidentielle, c'est le diagnostic des sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sauer (PS), chargés d'une mission d'information sur les études d'opinion en matière électorale. Dans leur rapport, qu'ils doivent rendre public lundi 25 octobre et que Médiapart s'est procuré en avant-première, les deux élus préconisent de durcir la loi sur les sondages politiques, ainsi que de renforcer les moyens de la **commission** censée contrôler leur fabrication et leur utilisation par les médias.

Ces recommandations constituent une réponse, entre autres, à «l'affaire des sondages de l'Élysée», qui avait éclaté à l'été 2009: à l'époque, la Cour des comptes avait **pointé les «errements»** de la Présidence en matière d'études d'opinion (**5 millions d'euros déboursés entre janvier 2008 et septembre 2009**) et les magistrats avaient découvert que certains journaux (dont *Le Figaro*) publiaient des enquêtes commandées et payées (au moins en partie) par le «Château».

Illico, à l'Assemblée nationale, les socialistes avaient réclamé à cor et à cri une commission d'enquête (dénonçant la manipulation de l'opinion), mais s'étaient heurtés au **veto de l'UMP**; les sénateurs, eux, avaient lancé leur mission d'information et leurs auditions (de sondeurs, de statisticiens, etc.) **dans la plus grande discrétion**.

Ci-dessous, le **chiffre d'affaires des instituts de sondages**:

Effectifs et chiffres d'affaires des principaux instituts de sondages

Instituteur de sondage	Nombre d'adhésés (au 31/12/2009)	Chiffre d'affaires en 2009 (en millions d'€)	Pourcentage des sondages politiques dans le chiffre d'affaires*
IPSOS	270	31	1%
CSA	188	21	15%
IFOP	178 (ou 30706130)	19,2	20,2 (2,5 %)
IPSOS	170	18,3	1%
IFOP	161	19	13,7%
CSA	151	17	8%
IFOP	149	14,4	Nd
IFOP	138 (ou 20709)	13,1 (ou 1,1)	22,5%

* données communiquées aux rapporteurs par les instituteurs

** source: Ifop/CSA

Nd = non communiqué

© Mission d'information du Sénat

A l'issue de leur travail, ces sénateurs estiment que la totalité des études politiques, sans exception, devraient être réglementées et surveillées. Pour l'heure, seules les enquêtes sur les intentions de vote des électeurs, ou liées à une élection bien précise, sont soumises à une série d'obligations légales: les instituteurs sont alors tenus d'éviter les questions biaisées, ou de transmettre une «notice» méthodologique à la commission (pour vérification de l'honnêteté